



Décision administrative

Service : Marchés publics

Le Maire de la Commune de VEAUCHE,

Vu les articles L 2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2020 donnant délégation de compétence permanente au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la consultation lancée, notamment par voie de presse, en date du 05 mars 2025, selon la procédure adaptée ouverte, relative à un marché de fournitures courantes pour « **La fourniture et l'installation de mobiliers pour la médiathèque de la ville de Veauche** » :

Lot 1 : Mobilier intérieur et de bureau

Vu la réception de 2 plis :

- 1) Société BC INTERIEUR – 7 allée KEPLER – 77420 – CHAMPS SUR MARNE
- 2) Société SAS IDM - 68 avenue Camus – 44000 - NANTES

Article 1^{er} : d'ATTRIBUER le marché de « fourniture et installation de mobiliers pour la médiathèque de Veauche » à savoir le lot 1 – **Mobilier intérieur et de bureau à la Société SAS IDM - 68 avenue Camus – 44000 – NANTES.**

Article 2 : de SIGNER le marché, ainsi que les pièces nécessaires à son exécution, relatif au dossier cité ci-dessus **avec la Société SAS IDM pour un montant sur ce lot 1 de 155 583,19 euros HT soit 186 699,83 euros TTC.**

Article 3 : La durée du marché court à compter de sa notification. La fourniture, la livraison et l'installation de l'ensemble du mobilier devra être réalisé au plus tard pour le 18 juillet 2025.

Article 4 : d'IMPUTER cette dépense sur le **Budget d'Investissement de la commune** – Programme 2021-101.

Article 5 : La Direction générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- certifie que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait en Mairie de Veauche,
Le 18 avril 2025



Le Maire de Veauche,

Gérard DUBOIS

Accusé de réception en préfecture
042-214203234-20250418-DA2025-08-AU
Date de réception préfecture : 18/04/2025